Archives parlementaires

# Adresse de la société populaire de Rozoy (Seine-et-Marne), qui félicite les réussites de la Montagne, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793)

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Rozoy (Seine-et-Marne), qui félicite les réussites de la Montagne, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 469-470;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38740_t1_0469_0000_18;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Thel, quartidi de la 1re décade de frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

TREMBLY, *citoyen*.

**Lettre de Daubigny, adjoint au ministère de la guerre, relative à des souliers déjà rebutés, et reproduits de nouveau par les citoyens Ledet et Abatut, cordonniers.**

**Renvoyée à la Commission des marchés** (1).

**Les administrateurs du département du Gers applaudissent à l'arrêt qu'a porté contre des représentants pervers, contre la plus immorale des femmes, le tribunal que créa le génie révolutionnaire de la Montagne; ils demandent à la Convention qu'elle traduise devant des tribunaux révolutionnaires, et ceux qui osèrent protester contre les mesures d'un génie conservateur de la liberté, et ceux qui, disséminés sur l'étendue de la République, osèrent se montrer leurs complices.**

**Mention honorable, insertion au Bulletin** (2).

*Suit l'adresse des administrateurs du département du Gers* (3).

*Adresse du département du Gers, à la Convention nationale.*

Citoyens représentants,

Ils sont enfin tombés sous le fer des lois, ces hommes d'Etat qui ne firent preuve que de leur audace et de l'immoralité la plus atroce.

Les vrais amis, les amis éclairés de l'indépendance applaudirent le 31 mai à l'énergie de la sentinelle avancée du souverain; ils applaudissent aujourd'hui, avec la République une et indivisible, à l'arrêt qu'a porté contre des représentants pervers, contre la plus immorale des femmes, le tribunal que créa le génie révolutionnaire de la Montagne.

« Mais, citoyens représentants, les chefs d'un complot qui menaça, avec notre liberté, celle de l'Europe entière, ces chefs auront-ils été seuls comptables et du sang que nous versâmes et des trésors qu'ils nous forcèrent de prodiguer? Aucun des Montagnards n'a pu le croire. Vous mîtes la Terreur à l'ordre du jour. Portez le décret salutaire de sa puissance, en traduisant devant les tribunaux révolutionnaires et ceux qui osèrent protester contre les mesures d'un génie conservateur de la liberté, et ceux qui, disséminés sur l'étendue de la République, osèrent se montrer leurs complices.

Nos vœux, citoyens représentants, sont ceux des sans-culottes du département dont l'administration nous est confiée; leurs membres se composent de presque la totalité des citoyens que vos commissaires, parmi nous, encouragent aux vertus d'un brûlant civisme; quand ces commissaires reviendront siéger dans la Convention nationale, nous avons l'assurance qu'ils n'oublieront pas de vous dire que nous connaissons les devoirs qui sont les nôtres. Ces devoirs n'auront jamais rien qui nous coûte, ils n'auront jamais rien qui nous effraye. »

*(Suivent 17 signatures.)*

**Les commissaires nationaux du bureau de comptabilité, section n° 1, annoncent qu'ils remettent aujourd'hui, au comité de l'examen des comptes, leurs rapports sur ceux de l'exercice de 1790, des recettes particulières des finances de plusieurs ci-devant élections.**

**Renvoyés à la Commission de l'examen des comptes** (1).

*Suit la lettre des commissaires nationaux du bureau de comptabilité* (2).

*Au citoyen Président de la Convention nationale.*

Citoyen Président,

Nous te prions de vouloir bien informer la Convention nationale que nous remettons aujourd'hui à son comité de l'examen des comptes, nos rapports sur ceux de l'exercice 1790 des recettes particulières des finances des ci-devant élections de Valence, Paris, Montélimart, Niort, Châtellerault, Loudun, Grenoble, Toul, Lunéville, et sur celui de la recette particulière des fouages du ci-devant évêché de Rennes.

« *Les commissaires nationaux du bureau de la comptabilité, section n° 1.*

COLLIAT; LE DUC; JOINVILLE. »

**La Société populaire de Rozoy, dans une adresse qu'elle envoie à la Convention, s'exprime ainsi :**

**Représentants, nous avons appris la chute des têtes coupables, et nous nous sommes écriés : « La République est sauvée! Périsse à jamais la mémoire de cette Messaline dont le cœur corrompu renfermait le germe fécond de tous les crimes! Un monstre d'une espèce nouvelle les a suivis de près, ce Python de la Révolution, ce d'Orléans, dont la vie est l'encyclopédie de tous les crimes, son nom, l'horreur de tous les Français et l'opprobre de tous les partis.**

**« Si tant de monstres ont expié leurs forfaits, c'est à toi, Montagne sainte, vrai Sinaï, c'est à ton mâle courage que la liberté doit sa vengeance. »**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin »** (3).

*Suit l'adresse de la Société populaire de Rozoy* (4).

*La Société populaire de Rozoy, département de Seine-et-Marne, à la Convention nationale.*

Représentants,

« Nous avons appris la chute des têtes coupables et nous nous sommes écriés : « La République est sauvée. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 195.
(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 195.
(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 825.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 195.
(2) *Archives nationales*, carton AFII 21b, plaquette 169, pièce 16.
(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 196.
(4) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.

« Elle n'est donc plus, cette féroce Autrichienne dont chaque heure d'existence fut marquée par un forfait ; cette tigresse altérée du sang des Français, qui épuisa tous les moyens pour le faire couler ; cette Médicis nouvelle, cette autre Messaline dont le cœur corrompu renfermait le germe fécond de tous les crimes. Périsse à jamais sa mémoire exécrable.

« Ils ont passé aussi ces fédéralistes infâmes, dont la devise était celle des tyrans : *diviser pour régner*. Ils ont osé croire qu'un peuple magnanime, qu'un peuple qui adore la liberté deviendrait l'instrument et la victime de leurs intrigues. Ils se sont trompés, les scélérats, et leurs têtes criminelles ont été frappées du glaive redoutable.

Un monstre d'une espèce nouvelle les a suivis de près, le Python de la Révolution, ce reptile hideux, dont les veines roulaient le venin au lieu de sang, vient aussi de succomber sous la hache fatale.

« La vie de d'Orléans est l'Encyclopédie de tous les crimes, et son nom l'horreur de tous les Français, l'opprobre de tous les partis. Il outrage successivement les qualités de fils, de citoyen, d'époux et de père, il ne feignit même point d'être l'amant de l'égalité que pour lui faire une guerre implacable et secrète. Il voulut être roi, il sacrifia tout au désir du diadème, mais aussi inepte qu'ambitieux, les 60 millions qu'il sema pour arriver au trône l'ont conduit droit à l'échafaud.

Si tant de monstres ont expié leurs forfaits, c'est à vous, sages législateurs, c'est à votre courage énergique que la liberté doit sa vengeance. Continuez, la reconnaissance d'un peuple généreux sera votre récompense.

« Montagne sainte, vrai Sinaï des Français, lancez tes foudres redoutables sur tous nos ennemis, qu'ils périssent... que ton nom seul glace d'effroi les nombreuses cohortes des tyrans, et que, purgé de leur présence, le sol de la liberté devienne aussi pur qu'en sortant des mains de son auteur.

« Rozoy, le 1er frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« LECUYER, *président* ; PAMAILLE, *secrétaire* ; PELLENER, *secrétaire*. »

**Adresse de la Société républicaine de Boulay, par laquelle elle félicite la Convention d'avoir purgé son sein des monstres qui la déshonoraient, et d'avoir délivré la France du honteux esclavage sous le joug duquel elle était avilie (1).**

**A la suite de cette adresse, le citoyen Ducros, chirurgien aide-major à l'armée de la Moselle, dénonce plusieurs particuliers comme fauteurs de son arrestation.**

**Insertion au « Bulletin », mention honorable et renvoi au comité de sûreté générale, pour ce qui regarde le citoyen Ducros (2).**

**Les administrateurs du district de Marseille écrivent à la Convention, relativement à la loi sur les émigrés, et demandent des éclaircissements touchant plusieurs négociants regardés comme tels.**

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 196.
(2) *Ibid.*

**Renvoyé au comité de commerce et à la commission chargée de reviser la loi sur les émigrés (1).**

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (2).

Les autorités constituées de Marseille écrivent qu'elles comptent dans leur arrondissement jusqu'à 800 émigrés, dont 120 négociants fabricants et marchands qui ont des fonds considérables dans le commerce. Elles en demandent le recouvrement.

Cette pétition est renvoyée aux comités réunis de commerce et des finances, auxquels sera adjointe la Commission chargée de reviser la loi sur les émigrés.

**Le citoyen Duport, notaire public, demeurant à Saint-Martin-de-Fresne, (Saint-Martin-du-Fresne), fait don à la République de la finance de son ci-devant office de notaire.**

**Mention honorable, insertion au Bulletin et renvoi au comité de liquidation (3).**

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Les administrateurs du district de Nantua écrivent que le citoyen Duport, notaire à Saint-Martin-du-Frêne, fait don à la République de la finance de son ci-devant office.

Mention honorable.

**Le conseil général de la commune du Sap donne à la Convention nationale les détails des cérémonies qui ont été observées pour faire disparaître de leur église tous les saints et saintes, et leur remplacement par plusieurs grands hommes, tels que Voltaire, Rousseau et Franklin.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (5).**

*Suit la lettre du conseil général de la commune du Sap* (6).

*Le conseil général de la commune du Sap, à la Convention nationale.*

Législateurs,

« La Société des sans-culottes du Sap, dont le but philosophique est d'extirper tout ce que le fanatisme a inventé, a fait une pétition pour faire disparaître de l'église tous les saints et de les faire remplacer par le buste des grands hommes.

« Le conseil général a pris la pétition en considération ; saint Pierre, saint Paul, la sainte Vierge, saint Roch, son chien et Cie ont été descendus et enlevés. Les bustes de Rousseau, Voltaire et Franklin ont été placés sur l'autel de la Raison ; ils y ont été apportés en pompe,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 196.
(2) *Journal de Perlet* (n° 450, séance du 25 frimaire an II, p. 121).
(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 197.
(4) *Bulletin de la Convention*, du 5e jour de la 3e décade du 3e mois de l'an II (dimanche 25 décembre 1793).
(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 197.
(6) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 825.